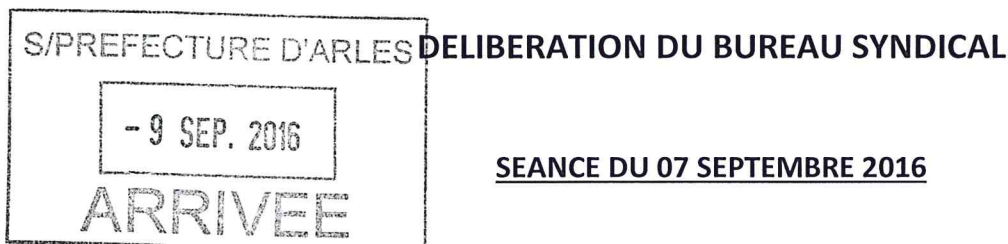




Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2016

Le sept septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Michel Moucadet – Adjoint au Mairie de Maussane les Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Jean-Louis Villermey – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy

DELIBERATION N° BS-2016-11

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 305 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la Maison du Parc

Monsieur le Président expose :

- Que pour le financement de cette opération, il est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 305 000 €.
- Que les caractéristiques sont les suivantes :
 - Ligne de Prêt : PSPL / Enveloppe PCV 0 %
 - Montant : 305 000 €
 - Durée d'amortissement : 20 ans
 - Périodicité des échéances : Annuelle
 - Taux d'intérêt annuel fixe : 0 %
 - Amortissement : prioritaire
 - Typologie Gissier : 1A
 - Commission d'instruction : 0,00 €
- Qu'à cet effet le Bureau syndical est invité à autoriser le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau syndical,

Où l'exposé du Président,

Vu la délibération CS-2016-03 du 27 janvier 2016 portant délégation de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'autoriser le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an
au registre suivant les signatures,
pour extrait, con
le Président
Jean MARTEAU



Parc
naturel
régional
des Alpilles
Saint-Etienne-Martin - 13103



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2016

Le sept septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

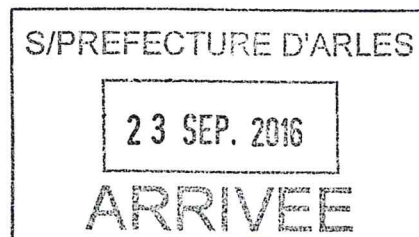
Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Michel Moucadel – Adjoint au Mairie de Maussane les Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aurville, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy



DELIBERATION N° BS-2016-12

Objet : Attribution du marché de construction de clôtures autres des garennes principales – Action C6

Monsieur le Président expose :

- Que le programme Life des Alpilles prévoit une action C.6 « Construction et installation de clôtures pour garennes ».
- Qu'il a été décidé de lancer un marché pour la construction et l'installation de 13 clôtures pour garennes pour un montant prévisionnel de 39 000.00 € HT répartis en deux lots.
- Que ces travaux seront financés dans le cadre du programme Life des Alpilles complété par une subvention d'investissement du Conseil régional.
- Que la consultation a été émise le 17 juin 2016.
- Que trois candidats ont répondu aux deux lots.
- Que la Commission des marchés s'est réunie le 7 septembre 2016.
- Que suite à l'analyse technique et financière et la note complémentaire sur le rapport de l'analyse des offres, la commission propose au Bureau syndical d'attribuer :
 - Le lot n° 1 Ouest – modèle 1 (clôtures avec poteaux bois avec filet protecteur) à l'entreprise **Alpilles Terrassements** pour un montant de **24 072.00 € HT**.
 - Le lot n° 2 Est – modèle 1 (clôtures avec poteaux bois et filet protecteur) à l'entreprise **Alpilles Terrassements** pour un montant de **15 045.00 € HT**.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'attribuer le lot 1 (Ouest) du marché à l'entreprise Alpilles Terrassements.
- D'attribuer le lot 2 (Est) du marché à l'entreprise Alpilles Terrassements.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme.





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2016

Le sept septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

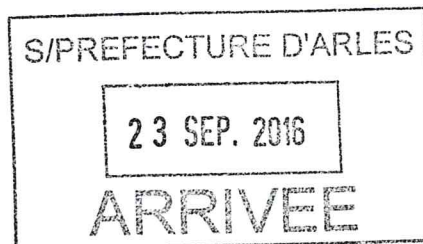
Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Michel Moucadel – Adjoint au Mairie de Maussane les Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy



DELIBERATION N° BS-2016-13

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création ou la restauration de haies dans la ZPS – Action C5 du programme LIFE des Alpilles

Monsieur le Président expose :

- Que le programme Life des Alpilles prévoit une action C.5 la création ou la restauration de 5 kms de haies.
- Que le montant du budget de cette action est de 42 000.00 € HT dont environ 4 200.00 HT pour la maîtrise d'œuvre.
- Qu'il a été décidé de lancer un marché pour choisir la maîtrise d'œuvre.
- Que cette prestation sera financée dans le cadre du programme Life des Alpilles à 100%.
- Que la consultation a été émise le 30 août 2016.
- Que trois candidats ont répondu.
- Que la Commission des marchés s'est réunie le 7 septembre 2016.
- Que suite à l'analyse technique et financière et la note complémentaire sur le rapport de l'analyse des offres, la commission propose au Bureau syndical d'attribuer :

La consultation à la **Jérôme BOLEA** pour un montant de **3 000.00 € HT**.

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'attribuer la consultation à la Jérôme BOLEA.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,

le Président

Jean MANGION





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2016

Le sept septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

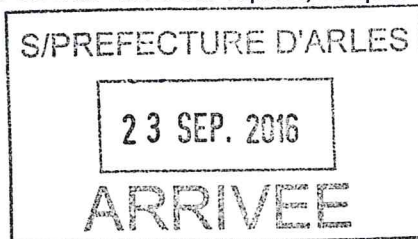
Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Michel Moucadet – Adjoint au Mairie de Maussane les Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy



DELIBERATION N° BS-2016-14

Objet : Attribution du marché de « rapport d'audit externe du Life des Alpilles – Action F2

Monsieur le Président expose :

- Que le programme Life des Alpilles prévoit une action F.2 « réalisation d'un audit externe » à rendre à la fin du programme à la commission européenne.
- Qu'il a été décidé de lancer un marché pour la réalisation d'un audit externe pour un montant prévisionnel de 12 500.00 € HT.
- Que cette prestation sera financée dans le cadre du programme Life des Alpilles à 100%.
- Que la consultation a été émise le 31 mai 2016.
- Que deux candidats ont répondu.
- Que la Commission des marchés s'est réunie le 7 septembre 2016.
- Que suite à l'analyse technique et financière et la note complémentaire sur le rapport de l'analyse des offres, la commission propose au Bureau syndical d'attribuer :

Le marché à la société **SIRIUS** pour un montant de **11 000.00 € HT**.

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,


Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'attribuer le marché à la société SIRIUS.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président, Parc
naturel
régional
des Alpilles
Jean MANGION





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL ✓

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2016

Le sept septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

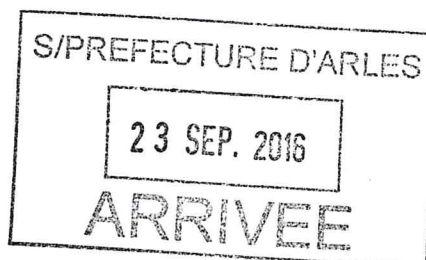
Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Michel Moucadel – Adjoint au Mairie de Maussane les Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Jean-Louis Villermey – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy



DELIBERATION N° BS-2016-15a

Objet : Avis du Parc sur le PLU de Maussane-les-Alpilles, avant arrêt.

Monsieur le Président expose :

- Que le Comité syndical du 15 juin 2016 a adopté un dispositif interne permettant au Parc de remplir ses obligations réglementaires d'avis donnés sur les PLU et les SCOT, notamment.
- Que ce dispositif repose sur la création d'une commission de travail ad hoc « PLU » composée des co-présidents des 6 commissions thématiques dont le rôle est de préparer l'avis formel du Bureau syndical sur les PLU, d'accompagner les Communes dans leurs démarches, d'assurer la prise en compte des orientations et objectifs de la charte dans les documents de planification territoriale.
- Que cette commission s'est réunie pour la première fois, le 21 juillet dernier pour travailler sur le PLU d'Eygalières, en présence de son maire, des membres du conseil municipal et du bureau d'études mandaté, puis le 7 septembre 2016 sur le PLU de Maussane-les-Alpilles en présence de son premier Adjoint délégué au PLU, du DGS et services, et du bureau d'études.
- Qu'à l'issue de l'échange direct qui s'est tenu entre la commission PLU du Parc et la commune, avant arrêt du PLU de Maussane-les-Alpilles, la commission a émis les préconisations suivantes :
 - L'affirmation claire dans le PADD et le règlement des notions de tourisme durable, avec références au plan d'action de la stratégie touristique du Parc naturel régional des Alpilles. Le PLU doit pouvoir participer à sa traduction et à celle des principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD).
 - Le renvoi au sein du règlement aux outils de référence tels que « habiter les Alpilles » ou autres référentiels permettant d'apprécier les demandes au cas par cas, ainsi que l'introduction d'éléments plus qualitatifs notamment concernant la zone UC (touristique) ou plus prescriptif en OAP.
 - La volonté d'éviter sur le long terme la production de logements en zone UC même si aujourd'hui la zone est propriété communale.
 - L'encadrement plus clair, expliqué dans le rapport de présentation, des changements de destination.
 - La mention systématique, concernant les haies en particulier, de veiller à l'équilibre écologique du milieu (impliquant une réflexion particulière à chaque demande d'abattage de haie), à appliquer également au secteur d'OAP du Général de Gaulle.
 - La mention systématique que chaque demande de changement de destination, extension construction en zone agricole ne vienne pas compromettre la vocation agricole des terres.
 - L'encouragement à créer des clôtures ajourées avec végétation, évitant ainsi les murs et la fermeture inexorable des parcelles habitées, ce en particulier lorsque l'on s'éloigne du village (UB, UC, A et N). Interdire les murs en Npnr, Acv (/DPA). Ajuster le règlement pour aller dans le sens d'une doublure végétalisée avec percement du mur en cas de construction de mur non évitable.
 - L'identification du projet de centrale photovoltaïque dans le zonage (en lien avec le PLU de Paradou), et un positionnement sur les projets relatifs aux productions d'énergie dans le règlement des zones.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau syndical,

Où l'exposé du Président,

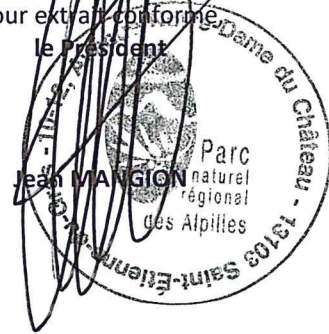
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- de valider les préconisations de la commission sur le PLU avant arrêt de la commune de Maussane les Alpilles et de les formaliser sous forme d'avis qui sera communiqué à la Commune,
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme

le Président



Jean MANGION



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2016

Le sept septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Michel Mucadel – Adjoint au Mairie de Maussane les Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aurville, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy



DELIBERATION N° BS-2016-15b

Objet : Avis du Parc sur le PLU d'Eygalières, avant arrêt.

Monsieur le Président expose :

- Que le Comité syndical du 15 juin 2016 a adopté un dispositif interne permettant au Parc de remplir ses obligations réglementaires d'avis donnés sur les PLU et les SCOT, notamment.
- Que ce dispositif repose sur la création d'une commission de travail ad hoc « PLU » composée des coprésidents des 6 commissions thématiques dont le rôle est de préparer l'avis formel du Bureau syndical sur les PLU, d'accompagner les Communes dans leurs démarches, d'assurer la prise en compte des orientations et objectifs de la charte dans les documents de planification territoriale.
- Que cette commission s'est réunie pour la première fois, le 21 juillet dernier pour travailler sur le PLU d'Eygalières, en présence de son maire, des membres du conseil municipal et du bureau d'études mandaté.
- Qu'à l'issue de l'échange direct qui s'est tenu entre la commission PLU du Parc et la commune, avant arrêt du PLU d'Eygalières, la commission a émis des préconisations suivantes :
 - la réécriture de l'article 2 des zones agricoles, de manière plus lisible.
 - la dissociation du bâti ayant une vocation agricole du bâti ayant une vocation résidentielle en zone agricole.
 - l'écriture d'un « chapeau » limitant globalement les possibilités sur l'article 2 (et en particulier en limitant globalement les possibilités pour le logement, annexes comprises, à 300 m²).
 - l'interdiction du changement de destination sauf pour le bâti identifié dans un inventaire spécifique et justifié (pouvant faire l'objet d'une révision de PLU).
 - la prise en compte des éléments d'accompagnement sur la qualité du bâti et la performance environnementale en particulier dans la zone UT et / ou dans les OAP.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau syndical,

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- de valider les préconisations de la commission sur le PLU avant arrêt de la Commune d'Eygalières et de les formaliser sous forme d'avis qui sera communiqué à la Commune.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président
Jean MANGION

